



Division des droits des Palestiniens

Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix au Moyen-Orient

Nicosie
16 et 17 avril 2002

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
II. Déclarations liminaires	8–40	4
III. Séances plénières.	41–70	13
Séance plénière I	41–50	13
Séance plénière II	51–59	17
Séance plénière III.	60–70	20
IV. Séance de clôture.	71–74	23
Annexes		
I. Déclaration de Nicosie		25
II. Déclaration de la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.		29
III. Liste des participants.		30

Pour obtenir le présent numéro du Bulletin et les numéros antérieurs sous forme électronique, se raccorder au Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), accessible par Lotus Notes en composant le (212) 963-7197 (serveur DPA4), ou par Internet <<http://www.un.org/Depts/dpa/dpr/>>.

I. Introduction

1. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix au Moyen-Orient s'est tenue à Nicosie les 16 et 17 avril 2002, sous l'égide du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et conformément aux dispositions des résolutions 56/33 et 56/34 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 2001.
2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation composée de S. E. M. Papa Louis Fall (Sénégal), Président; S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla (Cuba), Vice-Président; S. E. M. Ravan A. G. Farhâdi (Afghanistan), Vice-Président; S. E. M. Walter Balzan (Malte), Rapporteur; et de S. E. M. Sotirios Zackheos (Chypre).
3. La réunion a comporté une séance d'ouverture, trois séances plénières et une séance de clôture. Les thèmes des séances plénières étaient les suivants : « Le territoire palestinien occupé depuis septembre 2000 », « Efforts déployés au niveau international en vue d'enrayer la crise et de relancer le dialogue de paix » et « Nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne et d'établir un État palestinien ».
4. Douze experts, dont des Palestiniens et des Israéliens, ont présenté des exposés. MM. Kamal Al-Sharafy, membre du Conseil palestinien, et Gabi Baramki, Président du Conseil palestinien pour la justice et la paix, qui avaient accepté l'invitation du Comité, n'ont pas pu se rendre à Nicosie, en raison du bouclage par Israël du territoire palestinien occupé. Dans une déclaration publiée le 15 avril 2002, la délégation du Comité a exprimé sa profonde consternation devant ces mesures arbitraires prises par les autorités israéliennes, qui privaient les participants de témoignages de première main sur la situation régnant sur le terrain et d'analyses des crises actuelles. Elle a publié une déclaration dans laquelle elle dénonçait la politique israélienne de bouclage et autres formes de sanction collective du peuple palestinien (voir annexe II). Ont assisté à la réunion des représentants de 52 gouvernements, de la Palestine, de 4 organisations intergouvernementales, de 8 organismes des Nations Unies et de 31 organisations de la société civile, ainsi que des personnalités invitées spécialement par le pays hôte, et des représentants d'établissements universitaires et des médias.
5. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. E. M. Papa Louis Fall, et la délégation du Comité ont été reçus par S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, et S. E. M. Ioannis Kasoulides, Ministre chypriote des affaires étrangères, qui ont tous deux insisté sur la nécessité d'appuyer la paix au Moyen-Orient au stade actuel, qui était extrêmement difficile, et ont salué les efforts que déployait le Comité à cet égard. La délégation du Comité s'est vivement félicitée du rôle actif et constructif joué par Chypre, membre du Comité depuis sa création, dans la recherche d'une paix globale, juste et durable dans la région.
6. Le deuxième jour de la Réunion, le Président du Comité et d'autres membres de la délégation du Comité se sont entretenus avec des représentantes d'organisations de femmes chypriotes, qui ont présenté une lettre dans laquelle elles déploraient la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, imputable à l'agression militaire israélienne, et demandaient l'application immédiate des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Président du Comité a salué, au nom du Comité, les efforts déployés par les organisations de la

société civile, notamment les organisations de femmes, et a assuré ces instances que leurs préoccupations avaient été prises en compte dans le programme de travail du Comité.

7. Les principaux points du débat ont été mis en lumière dans la Déclaration de Nicosie, qui est le document final de la Réunion (voir annexe I).

II. Déclarations liminaires

8. **M. Ioannis Kasoulides**, Ministre chypriote des affaires étrangères, a déclaré que Chypre qui, en tant qu'État voisin, était uni aux peuples palestinien et israélien par des liens d'amitié de longue date, était particulièrement affligé par le cycle de violence apparemment sans fin qui tourmentait les deux peuples depuis tant d'années. La leçon la plus importante que l'on pouvait tirer de la récente recrudescence de la violence était que les problèmes de sécurité avaient des incidences sur le processus de paix et que, sans négociations politiques offrant des perspectives de cessation de l'occupation et de création d'un État palestinien indépendant, il y avait très peu de chances de faire régner la sécurité au Moyen-Orient. Les deux parties devaient avoir le courage politique de rechercher des moyens d'atteindre ces deux objectifs. La communauté internationale devrait aussi continuer à jouer un rôle actif et trouver des moyens appropriés, compte tenu de la situation et du comportement des parties, de mettre fin aux effusions de sang et d'obliger les parties à retourner à la table des négociations. À ce propos, Chypre était résolument favorable à l'application immédiate des résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité et à la mise en oeuvre non sélective et intégrale des recommandations contenues dans le Rapport Mitchell et dans le Plan Tenet, et appuyait sans réserve les efforts du « Quatuor ».

9. Le Ministre chypriote des affaires étrangères a demandé à Israël de se retirer des zones occupées par son armée, de renoncer à sa politique d'exécutions extrajudiciaires et de cesser d'attaquer les institutions et le personnel médical et humanitaire. Israël devait aussi mettre fin à ses activités de peuplement, qui constituaient une violation flagrante du droit international. Le Gouvernement israélien devait respecter scrupuleusement le droit international humanitaire et les Conventions de Genève, et accepter l'envoi d'une force internationale dotée de pouvoirs élargis compte tenu de la nouvelle situation sur le terrain. Il fallait aussi que tous les sites religieux soient respectés et protégés. Pareillement, le Gouvernement chypriote a condamné toutes les formes de terrorisme et demandait instamment qu'il soit mis immédiatement fin à ce type de pratiques.

10. L'orateur a exprimé sa profonde sympathie au Président Yasser Arafat, le dirigeant légitime et représentant élu du peuple palestinien, qui a un rôle vital à jouer dans le processus de paix. Israël devait lever le siège du quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah et rendre au Président Arafat sa liberté de mouvement. Il y avait lieu de se féliciter de la résolution adoptée à la récente réunion de la Ligue des États arabes tenue à Beyrouth, visant à parvenir à un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient, propre à apporter la stabilité à la région, à assurer des relations normales entre les États, à garantir la sécurité de tous les pays de la région et à mettre un terme à la violence.

11. **M. Kofi Annan**, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un message lu en son nom par sa Représentante spéciale, Mme Karen Koning

AbuZayd, Commissaire générale adjointe à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a déclaré que la récente flambée de violence montrait à quel point la situation était grave et dangereuse, non seulement pour les Palestiniens et pour les Israéliens, mais aussi pour l'ensemble de la région et le reste du monde. La dernière opération menée par Israël dans le territoire palestinien avait causé un préjudice considérable à l'Autorité palestinienne et à ses institutions, réduisant sérieusement leur capacité de fournir des services de base. Les troupes israéliennes bafouaient abondamment le droit international humanitaire et les normes relatives aux droits de l'homme. Le Secrétaire général a également condamné les attentats-suicide et les autres actes de violence dirigés contre les civils, qu'il a qualifiés de moralement répugnants. Il a aussi souligné qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire à la question. Les problèmes de fond qu'étaient l'occupation, la violence, y compris le terrorisme, et la misère demeuraient et il fallait absolument les résoudre si l'on voulait que le conflit prenne fin.

12. M. Kofi Annan a salué l'initiative de paix entérinée en mars 2002 par le Sommet de la Ligue des États arabes, qui traçait la voie vers l'établissement de relations normales entre Israël et le monde arabe, en échange du retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis juin 1967 et de la création d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est pour capitale. Le Secrétaire général a également rappelé les résolutions récemment adoptées par le Conseil de sécurité et il a déclaré que les efforts visant à réduire la tension et à parvenir à un cessez-le-feu devaient s'accompagner d'une action sur le plan politique. Ce qui était absolument nécessaire c'était la volonté politique d'entreprendre une action concrète et concertée. Le Premier Ministre Sharon et le Président Arafat devaient tous deux exercer leur rôle de dirigeant avec un sens des responsabilités et une autorité morale accrues. Ils avaient l'obligation de sauver leurs peuples de l'abîme.

13. Le Secrétaire général a dit qu'il fallait aborder simultanément les problèmes de la paix et de la sécurité. Il fallait tout à la fois répondre aux préoccupations légitimes d'Israël concernant sa sécurité et faire droit aux aspirations politiques légitimes des Palestiniens. Dans l'état actuel des choses, aucune garantie ne pourrait être donnée sans la présence, sur le terrain, d'un mécanisme externe. Il pourrait s'agir d'observateurs internationaux chargés de surveiller le cessez-le-feu. Cela dit, quelle que soit la forme que prenne ce mécanisme, il était indispensable de rétablir la confiance mutuelle et d'avancer sur le plan tant politique que sécuritaire. Il fallait que les coparrains et les autres parties internationales prennent des mesures cohérentes et énergiques pour relancer le processus politique et aider Israéliens et Palestiniens à aboutir à un accord juste et viable. Dans le même temps, les Palestiniens avaient besoin d'urgence d'un programme d'assistance massive qui leur permette de reconstruire leurs vies et leur foyers. Le Secrétaire général a promis que l'ONU poursuivrait les efforts de relèvement de l'économie palestinienne, en s'attachant dans l'immédiat à fournir une aide d'urgence efficace au peuple palestinien. Il a engagé la communauté des donateurs, notamment les États arabes, à préserver, à renforcer et à aider l'Autorité palestinienne, en contribuant notamment à la reconstruction de ses infrastructures et au relèvement de ses capacités dans les domaines de la sécurité et de la gouvernance.

14. **M. Papa Louis Fall**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a souligné que la situation dans le territoire occupé, y compris Jérusalem, demeurait extrêmement tendue et explosive. Les

nouvelles récentes de Djénine avaient bouleversé la communauté internationale, tandis que le siège de l'église de la Nativité se poursuivait inexorablement à Bethléem. L'intensification des attaques israéliennes dirigées contre l'Autorité palestinienne, ses institutions et sa direction était fort préoccupante. La puissance occupante tentait méthodiquement de démanteler les infrastructures physiques de l'Autorité, d'intimider, d'arrêter et d'assassiner ses membres et de paralyser son action dans de nombreux domaines. La vie du Président Arafat, qui était assiégé dans son quartier général de Ramallah, était réellement en danger. La communauté internationale ne devait pas tolérer de tels agissements, elle devait lutter pour les dirigeants palestiniens démocratiquement élus et internationalement reconnus. Le Comité était aussi préoccupé par la désintégration rapide de l'économie palestinienne, qui était la conséquence des politiques restrictives d'Israël. S'il se félicitait de l'appui économique des États et des organismes donateurs, il n'en estimait pas moins que la normalisation de la situation était le seul moyen d'aboutir à une solution à long terme.

15. Le Comité se joignait à la communauté internationale pour condamner les attaques dirigées contre les civils, d'où qu'elles viennent. Compte tenu des actions extrêmement provocatrices de la puissance occupante et de son mépris des résolutions de l'ONU et des normes du droit international humanitaire, le Comité était favorable au principe de la présence d'une tierce partie dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, c'est-à-dire au déploiement d'un mécanisme international de protection. Les problèmes qui étaient au coeur de la question de Palestine étaient l'occupation illégale par Israël, les activités illégales de peuplement et toutes les autres mesures illégales prises par la puissance occupante.

16. L'orateur s'est félicité de ce que le Conseil de sécurité ait adopté la résolution 1397 (2002) du 12 mars 2002 qui, pour la première fois, évoquait la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres, et les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) qui appelaient les deux parties à réaliser immédiatement un véritable cessez-le-feu et demandaient le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes. Il était à noter que les États-Unis participaient plus activement aux efforts déployés pour aboutir à un cessez-le-feu et ouvrir la voie à la mise en oeuvre des recommandations du prince héritier d'Arabie saoudite, le Prince Abdullah, recommandations qui étaient la base du plan de paix arabe adopté à Beyrouth par le Sommet de la Ligue des États arabes. Cela étant, il fallait maintenant que la dynamique prometteuse résultant de ces initiatives se traduise par des mesures concrètes sur le terrain. En conclusion, la communauté internationale avait l'obligation morale d'aider les parties à sortir de la crise actuelle et à revenir à la table des négociations pour aller jusqu'au bout du processus historique entamé à Madrid, en 1991. Un travail considérable serait nécessaire si l'on voulait déboucher sur un règlement global juste et durable de la question de Palestine. Il fallait que l'Organisation des Nations Unies continue d'assumer sa responsabilité permanente en ce qui concerne tous les aspects de la question de Palestine, jusqu'à ce que cette question soit réglée de manière satisfaisante, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux normes du droit international et jusqu'à ce que les droits du peuple palestinien soient pleinement réalisés.

17. **M. Nabil Shaath**, Ministre de la planification et de la coopération internationale de l'Autorité palestinienne, représentant de la Palestine, a remercié l'ONU du soutien qu'elle continuait d'apporter au peuple palestinien en attendant

que ce dernier puisse réaliser ses droits inaliénables. Il était maintenant grand temps de s'acheminer vers un règlement définitif de la question; il était aussi temps de mettre fin à l'occupation israélienne. La destruction systématique des institutions et des infrastructures palestiniennes était catastrophique. En détruisant l'aéroport, un symbole du processus d'Oslo, et le port de Gaza, les Israéliens avaient réduit à néant les espoirs de commerce international. Les Israéliens avaient commencer par voler le matériel le plus moderne, puis ils ont détruit le Bureau de statistique ainsi que des établissements d'enseignement et d'autres institutions. Le système éducatif avait été complètement détruit. La démolition du système d'approvisionnement en eau, qui n'avait rien à voir avec la sécurité, visait simplement à humilier le peuple palestinien et montrait à quel point Israël était avide de s'emparer de toutes les ressources en eau dont il avait déjà confisqué plus de 82 %.

18. L'orateur a évoqué une interview que le Premier Ministre israélien avait accordée la veille à CNN, et dans laquelle il avait défendu son action, allant jusqu'à affirmer qu'Israël n'occupait pas ces territoires qu'il avait libérés en 1948 en les reprenant aux Arabes, ce qui revient à nier l'existence même du peuple palestinien. Il existait actuellement 250 000 Palestiniens vivant en Israël qui étaient considérés comme des « absents présents ». Les Arabes de Jérusalem étaient victimes de discrimination, ils perdaient leur droit de résidence et se voyaient retirer leur carte d'identité. Cette politique israélienne correspondait à du nettoyage ethnique. M. Sharon refusait de se retirer. Il allait poursuivre ses attaques jusqu'à ce qu'il atteigne ses objectifs. Il était à la fois jury, juge et bourreau. M. Shaath condamnait les très nombreuses exécutions sommaires de Palestiniens que les autorités israéliennes avaient ordonnées, alors que la peine de mort n'existait pas pour les Israéliens.

19. À propos des événements récents, M. Shaath a dit que le massacre de Djénine était un crime de guerre. Comme il l'avait fait pour Sabra et Shatila, M. Sharon avait affirmé que les informations faisant état de massacres n'étaient que des mensonges. Il avait fallu six jours aux Israéliens pour perpétrer les massacres et six jours de plus pour en effacer les traces. La diplomatie tranquille n'était pas toujours efficace; parfois il fallait élever le ton. M. Shaath ne pensait pas que la majorité du peuple israélien soutenait M. Sharon; les Israéliens devaient entendre les protestations internationales. Formulant quatre demandes qui permettraient de mettre fin à la crise actuelle, l'orateur a déclaré qu'il fallait tout d'abord qu'Israël mette fin à son siège et se retire de la Zone A; deuxièmement, une force internationale devait être dépêchée sur le terrain en vue de surveiller le cessez-le-feu et de protéger tant les Palestiniens que les Israéliens. Ensuite, il fallait une assistance internationale pour la reconstruction des institutions palestiniennes, y compris l'appareil de sécurité. Enfin, les parties devaient retourner à la table des négociations en vue d'aboutir à un règlement permanent fondé sur la nouvelle initiative arabe qui avait été entérinée lors du Sommet de Beyrouth. Une conférence organisée dans des conditions dictées par M. Sharon, qui allait jusqu'à vouloir décider de la composition de la délégation palestinienne, alors que les villes palestiniennes continuaient d'être assiégées, était inacceptable.

20. Des déclarations ont également été faites par les représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales. Le représentant de l'Organisation de la conférence islamique, parlant au nom du Secrétaire général de cette organisation, M. Abdelouahed Belkeziz, a dit qu'il fallait prendre acte des massacres perpétrés par Israël, qui constituaient un témoignage saisissant de la

politique de violations caractérisées des droits de l'homme suivie par Israël. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien devait se préoccuper activement de ces violations, non seulement en organisant des colloques mais aussi en demandant qu'elles fassent l'objet d'un examen international. Il fallait démasquer et condamner le terrorisme d'État institutionnalisé. Les exécutions extrajudiciaires, les hélicoptères qui prenaient pour cibles des civils, les assassinats d'enfants lanceurs de pierres, les logements détruits alors que leurs propriétaires s'y trouvaient encore, et le refus d'autoriser des soins médicaux pour les blessés complétaient le tableau. La communauté internationale devait veiller à ce que les États qui donnaient leur aval à de tels forfaits fassent l'objet de sanctions internationales afin d'empêcher que ces crimes ne se reproduisent. Il fallait déployer une force multinationale sur le terrain. L'intervenant a exprimé l'espoir que le Comité poursuivrait et intensifierait les efforts qu'il consacrait à l'exécution du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale.

21. Le représentant de la **Ligue des États arabes** a déclaré que l'histoire se répétait. Les Palestiniens étaient victimes de massacres identiques à ceux qui avaient été commis à Deir Yassin. La génération actuelle devait comprendre que c'était Israël qui avait introduit la terreur dans la région. Aujourd'hui, les Palestiniens faisaient l'objet d'une campagne d'agression des plus féroces. Des maisons occupées étaient détruites et des lieux de culte étaient profanés. Les Israéliens ne dissimulaient pas leur intention de détruire tout accord conclu. Les pratiques et les idées israéliennes vidaient le processus de paix de sa substance et détruisaient les fondements de tout accord. L'action menée par Israël avait quasiment paralysé tous les aspects de la vie. En occupant les territoires palestiniens, Israël n'avait toutefois par réussi à porter atteinte au moral des populations. L'arme secrète du peuple palestinien était sa foi dans la justice. Le gouvernement de M. Sharon avait rejeté l'initiative de paix adoptée au Sommet arabe, préférant recourir au terrorisme d'État pour atteindre ses objectifs. Les dirigeants palestiniens avaient participé aux efforts internationaux visant à instaurer la paix dans la région. De leur côté, les responsables israéliens avaient continué à rejeter ces efforts et avaient ignoré les récentes résolutions du Conseil de sécurité, dans lesquelles celui-ci exigeait le retrait d'Israël, première des conditions nécessaires pour faire régner la paix.

22. Le représentant de l'**Indonésie** a condamné les violations du droit international humanitaire commises par Israël dans le territoire palestinien occupé. Les récentes résolutions du Conseil de sécurité devaient être appliquées. Il fallait envoyer d'urgence une force internationale chargée d'instaurer la paix dans ce territoire. Les incursions militaires en cours, qui s'accompagnaient de mesures répressives, ne garantiraient pas la sécurité. Le processus de paix s'était malheureusement heurté aux attermolements et aux nouvelles conditions d'Israël. Israël poursuivait la destruction du processus de paix en continuant d'acquérir des terres en vue d'y construire des colonies de peuplement. Le succès du plan de paix arabe passait par un retrait total des territoires palestiniens occupés depuis 1967.

23. Le représentant du **Brésil** a déclaré que son gouvernement suivait de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient et a lancé un appel en faveur de la création d'un État palestinien indépendant et économiquement viable. Le Sommet arabe du 28 mars 2002 avait pris une décision importante en vue de promouvoir une coexistence harmonieuse entre Israéliens et Arabes. La détérioration de la situation dans la région avait atteint des niveaux sans précédent. La communauté

internationale se devait d'agir pour mettre fin à la violence. Toute solution devrait se fonder sur le droit international. Il fallait lutter contre le terrorisme dans le cadre des règles du droit international.

24. Le représentant de l'**Ukraine** a souligné que le recours à la violence par les Palestiniens et à la force militaire par les Israéliens ne leur permettrait pas d'atteindre leurs objectifs. Il fallait engager un processus politique pour briser le cycle de la violence et de la haine. Les résolutions du Conseil de sécurité devaient être appliquées immédiatement. Israël devait lever le siège auquel était soumis le Président Arafat et autoriser les organisations humanitaires à accéder librement aux territoires. L'orateur a prié les deux parties d'appliquer le plan Tenet et d'accepter les recommandations du « Quartet ». L'Ukraine était prête à participer concrètement à la recherche d'une solution. Elle restait convaincue de la nécessité d'un mécanisme de contrôle impartial et demandait aux parties d'accepter un tel mécanisme, auquel elle était disposée à participer. L'Ukraine avait en outre offert ses bons offices aux parties et proposé d'organiser une table ronde internationale en vue de trouver des moyens de régler le conflit actuel. Cette proposition avait reçu l'appui des deux parties, ainsi que d'un certain nombre de parties internationales.

25. Le représentant du **Qatar** a déclaré qu'Israël avait prouvé qu'il n'était pas intéressé par la recherche de la paix, mais qu'il n'atteindrait jamais par la force l'objectif de sécurité auquel il aspirait. La sécurité et la paix dans la région passaient par l'application des résolutions de l'ONU sur le rétablissement des droits des Palestiniens. Les agressions israéliennes constituaient des actes de terrorisme dirigés contre un peuple sans défense, d'où la nécessité d'une réaction rapide et efficace. La communauté internationale, notamment les États-Unis, la Fédération de Russie, l'ONU et l'Union européenne, devaient assumer leurs responsabilités en mettant un terme à l'agression israélienne. Il fallait assurer la protection du peuple palestinien sans défense et garantir la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

26. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a affirmé que Djénine était le cadre de la dernière atrocité commise par l'armée israélienne, ce qui démontrait que les massacres faisaient bien partie du plan d'action israélien. Israël avait foulé aux pieds les principes de base du droit humanitaire et la Déclaration des droits de l'homme, défiant ainsi l'ensemble de la communauté internationale. Seule une résolution prévoyant des sanctions et établissant une force destinée à protéger les civils ferait évoluer les choses. Le Comité devrait concentrer ses efforts sur la situation sur le terrain, ainsi que sur la recherche d'un moyen susceptible de mettre fin aux activités israéliennes dans le territoire palestinien occupé.

27. Le représentant du **Burkina Faso** a déclaré que la communauté internationale devait réfléchir à toutes les solutions possibles au conflit. Les parties devaient se rencontrer et discuter. La communauté internationale devait forcer Israël à se retirer des territoires. Lorsque Israël accepterait de se retirer, aucune autre possibilité n'étant envisageable, il faudrait créer une force internationale chargée de maintenir la paix et de protéger les civils, ainsi que l'Autorité palestinienne. Compte tenu de la situation actuelle, il faudrait envoyer une force tampon, élément essentiel de toute stratégie visant à promouvoir la paix.

28. Le représentant de la **Namibie** a condamné le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Son gouvernement appuyait toutefois les actes légitimes de résistance à l'agression et à l'occupation étrangères. L'occupation illégale du territoire palestinien, l'oppression, la création de colonies de peuplement, et les

sanctions collectives infligées au peuple palestinien par la puissance occupante étaient les véritables causes de la violence et de l'insécurité dans la région. Si ces causes n'étaient pas éliminées, la situation continuerait à se détériorer. L'orateur s'est félicité de ce que le Conseil de sécurité ait récemment réaffirmé ses responsabilités dans la région. Israël avait malheureusement choisi de ne pas tenir compte des résolutions du Conseil. Pour maintenir sa crédibilité, le Conseil devait veiller à ce que ses résolutions soient immédiatement appliquées, sans condition préalable. Si Israël ne retirait pas ses troupes du territoire palestinien, le Conseil devait envisager l'adoption de mesures appropriées à l'encontre du Gouvernement israélien. L'orateur a appuyé le principe d'une force d'observation internationale et prié le Conseil d'autoriser rapidement la création d'une mission chargée de protéger les civils palestiniens.

29. Le représentant de la **Tunisie** a déclaré que le peuple palestinien continuait à vivre dans les territoires occupés, dans la crainte d'attaques militaires israéliennes. Il a réaffirmé l'appui de la Tunisie aux Palestiniens et sa solidarité avec ce peuple. Le refus d'Israël d'appliquer les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité et les attaques ininterrompues lancées contre les territoires palestiniens visaient manifestement à léser le peuple palestinien de ses droits inaliénables et à entraver toute initiative pouvant aboutir à un règlement sur la base de la légitimité internationale. L'orateur a prié l'ensemble des États et des parties épris de paix, notamment les parties les plus influentes sur la scène internationale, de forcer Israël à respecter le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité. Il a demandé à ces parties d'user de leur influence pour obliger Israël à se conformer à la résolution récemment adoptée par la Commission des droits de l'homme. La communauté internationale devait convaincre Israël que l'action militaire n'était pas le moyen d'instaurer la paix et que seules des négociations pouvaient être une source d'espoir.

30. Le représentant de la **Chine** a demandé aux parties israélienne et palestinienne d'appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU, de coordonner activement leurs efforts de paix avec ceux de la communauté internationale et de reprendre rapidement les négociations. Il a également demandé aux Israéliens de retirer tous leurs soldats des territoires palestiniens. La négociation d'une solution politique sur la base des résolutions de l'ONU et du principe de la terre contre la paix servirait les intérêts fondamentaux de tous les peuples du Moyen-Orient. La Chine avait systématiquement appuyé la juste cause du peuple palestinien désireux de recouvrer ses droits nationaux légitimes. Elle avait tout mis en oeuvre pour amener l'Israël à appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU, à mettre fin à sa campagne militaire contre le peuple palestinien et à lever immédiatement, et sans condition, le siège auquel était soumis le Président Arafat.

31. Le représentant de la **Hongrie** a déclaré que le règlement du conflit au Moyen-Orient devait déboucher sur un État palestinien indépendant, démocratique et doté d'une économie viable, ainsi que sur des mesures globales garantissant la sécurité d'Israël et permettant la normalisation de ses relations avec tous les États arabes. La Hongrie appuyait le plan de paix adopté au Sommet arabe. Elle avait demandé à l'Autorité palestinienne d'éliminer les organisations terroristes responsables des attaques et de prendre des mesures à l'encontre de leurs responsables. Israël avait le droit d'assurer la sécurité de ses frontières et de sa population, mais il devait également respecter le droit international et les droits de l'homme internationalement reconnus. L'orateur a engagé Israël à mettre fin à son offensive

et à retirer immédiatement ses troupes des territoires placés sous contrôle palestinien, notamment la ville de Ramallah. Il s'est dit préoccupé par la destruction de l'infrastructure de l'Autorité palestinienne et de l'économie palestinienne.

32. Le représentant de la **Malaisie** a déclaré que les attentats-suicide étaient non seulement des actes de terreur, mais aussi des actes de désespoir imputables à la frustration et au désarroi. Ces actes, qu'on ne saurait approuver, constituaient aussi bien des représailles pour le meurtre de Palestiniens par l'armée israélienne qu'une tentative visant à appeler l'attention de la communauté internationale sur la détresse du peuple palestinien. Il fallait condamner les attentats-suicide, mais aussi le terrorisme d'État attesté par les observateurs internationaux. L'offensive sauvage visant à détruire la prétendue « infrastructure de la terreur » n'allait vraisemblablement pas résoudre le problème. L'ONU devait continuer à examiner la question de Palestine à chaque occasion. Les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Union européenne devaient toutefois poursuivre leur rôle de facilitateur de manière objective. En outre, il était important que les Palestiniens contrent le mythe selon lequel le Président Arafat aurait rejeté à Camp David la meilleure offre jamais faite par un dirigeant israélien.

33. Le représentant de l'**Oman** a demandé à tous les participants de faire des propositions quant aux moyens de faire évoluer la situation. Les participants devraient cerner les domaines dans lesquels ils pourraient promouvoir et encourager l'adoption de mesures efficaces en vue de parvenir à un règlement permanent de ce problème dramatique. Ils devraient fermement faire comprendre à Israël qu'il ne vivrait jamais en sécurité, quelle que soit la longueur du temps écoulée, la hauteur des murs construits ou la largeur des zones tampons créées. La sécurité d'Israël passait par la création d'un État palestinien indépendant viable dans les territoires illégalement occupés par Israël.

34. Le représentant de la **Côte d'Ivoire** a déclaré que le règlement de la crise au Moyen-Orient devait s'appuyer sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que sur les principes arrêtés à Madrid. Il a apporté son appui au plan de paix arabe du 28 mars 2002 et aux résolutions du Conseil de sécurité les plus récentes. L'occupation ne saurait en aucun cas remplacer les efforts diplomatiques, qui étaient nécessaires pour résoudre le problème. Le Conseil avait exigé la cessation de tous les actes de violence et de terreur et demandé aux Israéliens de se retirer de Ramallah. Les négociations ne pouvaient avoir lieu qu'entre les autorités élues par leur peuple, et il fallait mettre fin à l'isolement de Yasser Arafat. La communauté internationale devait reconnaître que les paroles ne suffisaient pas et qu'il fallait agir.

35. Le représentant des **Émirats arabes unis** a fait observer que le monde avait été témoin des violations israéliennes, malgré les efforts visant à occulter ces crimes. Ni les hôpitaux, ni les lieux saints, ni les terres agricoles n'avaient été épargnés. Les camps de réfugiés avaient été envahis et des massacres y avaient été commis. Israël faisait fi de tous les principes humanitaires. Le Comité devait agir pour mettre un terme aux crimes d'Israël. Israël devait immédiatement retirer ses troupes. Le Gouvernement des Émirats arabes unis condamnait fermement l'agression israélienne. L'orateur a exprimé son appui au peuple palestinien dans sa quête en vue d'exercer ses droits légitimes. Il a demandé qu'une force internationale soit immédiatement envoyée dans les territoires pour protéger le peuple palestinien. Il était important de juger les Israéliens responsables de ces crimes. L'orateur a prié

instamment les États influents de continuer à exercer une pression politique sur Israël pour que celui-ci mette fin à son agression.

36. Le représentant du **Bélarus** a déclaré que la stabilité de la région du Moyen-Orient était menacée. Le recours à la force ne menait nulle part, et les opérations militaires ne pouvaient conduire qu'à une impasse. L'utilisation excessive de la force contre le peuple palestinien était inacceptable. L'ONU avait clairement fait comprendre que l'ouverture de négociations politiques était le seul moyen de sortir de la crise actuelle. L'objectif devrait être la conclusion d'un accord politique permanent fondé sur les résolutions de l'ONU. Le plan de paix arabe apportait une grande contribution aux efforts de paix. L'orateur s'est félicité de l'intervention des coparrains du processus de paix et a exprimé l'espoir que cela aboutirait à un arrêt des violations. Il a souligné l'importance du rôle que jouaient les organisations internationales en vue d'atténuer les souffrances du peuple palestinien et d'appuyer les efforts de reconstruction.

37. Le représentant du **Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)** a indiqué que le Fonds était particulièrement préoccupé par les effets préjudiciables des bouclages et des couvre-feux prolongés, qui limitaient considérablement l'accès des civils, notamment les femmes, aux services dont dépendait leur survie. Du fait de l'incapacité des femmes en travail de se rendre aux établissements de santé, des accouchements non accompagnés avaient eu lieu à des points de contrôle, et certaines femmes et leurs nouveau-nés avaient même trouvé la mort. Les restrictions imposées à la liberté de circuler avaient empêché le personnel médical de fournir des services vitaux et les ambulances d'évacuer ceux qui avaient le plus grand besoin de soins. Depuis l'éclatement de l'Intifada, le FNUAP avait adopté une double stratégie consistant à répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien, tout en maintenant l'aide au développement. Le Fonds avait fourni du matériel et des produits de santé génésique d'une valeur de 2,4 millions de dollars environ pour aider à reconstituer les stocks dégarnis du Ministère de la santé et des organisations non gouvernementales. Fait plus important encore, le Fonds avait, en coopération avec le Ministère de la santé, lancé une initiative conjointe visant à fournir des services de santé maternelle et des soins d'obstétrique d'urgence à l'échelle locale. Une centaine de médecins, de sages-femmes et d'infirmiers étaient formés et équipés de matériel d'accouchement désinfecté pour offrir de tels services aux femmes dans leurs propres communautés.

38. Le représentant de la **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)** s'est référé à un récent rapport de la Commission selon lequel la poursuite de l'occupation du territoire palestinien par Israël et le retard pris dans l'application des accords et le règlement de toutes les questions en suspens entre les deux parties continuaient d'aggraver les conditions de vie du peuple palestinien. Ces retards, ainsi que les pratiques israéliennes, notamment l'agrandissement des colonies de peuplement et les bouclages, figuraient parmi les principales causes de la montée des tensions et de la violence. Dans le même temps, le pourcentage de Palestiniens vivant en deçà du seuil de pauvreté avait atteint un niveau alarmant. Les colonies de peuplement israéliennes et les routes de contournement avaient séparé les communautés palestiniennes et privé les Palestiniens de terres agricoles, morcelant ainsi tout un peuple et son territoire. En détruisant l'intégrité du territoire palestinien, ces colonies détruisaient toute possibilité de création d'un État palestinien. La CESAO envisageait de convoquer une série de réunions en vue de présenter à la communauté internationale des donateurs et aux organisations

régionales et internationales un modèle de plan de reconstruction. Une telle entreprise aiderait l'Autorité palestinienne à obtenir que des efforts concertés soient déployés afin de promouvoir le relèvement économique de la Palestine.

39. Le représentant du **Programme des Nations Unies pour l'environnement** (PNUE) a déclaré que, à sa septième session extraordinaire, le Conseil d'administration du Programme avait adopté une décision intitulée « État de l'environnement dans les territoires palestiniens occupés ». Dans cette décision, le Conseil d'administration chargeait le PNUE de prendre une série de mesures de suivi, notamment l'organisation d'une visite du Directeur exécutif du PNUE dans la région; l'élaboration d'une étude documentaire faisant le point sur l'état de l'environnement dans les territoires; la détermination des principaux domaines en matière d'atteintes à l'environnement sur lesquels il fallait se pencher d'urgence; et, si nécessaire, l'exécution d'études sur le terrain dans le but de proposer des mesures correctives visant à améliorer l'état de l'environnement dans les territoires. Le Programme était en train d'appliquer cette décision et était prêt à collaborer avec diverses parties intéressées.

40. Les **ONG participantes** ont demandé instamment aux participants à la réunion d'exiger la levée immédiate du siège auquel était soumis le Président Arafat; le retrait immédiat des troupes israéliennes et la levée des bouclages et de tous les points de contrôle; l'établissement d'une force de surveillance et de maintien de la paix de l'ONU; et l'accès immédiat des agents humanitaires et des organisations non gouvernementales à la Cisjordanie et à Gaza. Elles ont également demandé qu'une équipe indépendante d'avocats puisse rencontrer tous les détenus et prisonniers politiques, et qu'une commission indépendante représentant une tierce partie enquête sur la destruction de l'infrastructure de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, le meurtre de civils et les autres crimes commis par Israël. Elles ont en outre demandé que le Gouvernement des États-Unis cesse immédiatement d'appuyer les politiques israéliennes, que l'Union européenne renonce aux attermoissements et prenne des sanctions contre la politique de la terreur, et que l'ONU adopte immédiatement des mesures pour obliger le Gouvernement israélien à accepter et appliquer toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation.

III. Séances plénières

Plénière I

Le territoire palestinien occupé depuis septembre 2000

41. Les orateurs de cette plénière ont examiné la situation en matière de sécurité et les faits sur le terrain; l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève et la nécessité d'une protection internationale du peuple palestinien; les conséquences du conflit pour l'Autorité palestinienne et ses institutions; et la destruction de l'économie palestinienne.

42. **M. Nabil Shaath**, Ministre du plan et de la coopération internationale de l'Autorité palestinienne, a fait remarquer que la destruction de l'économie palestinienne par Israël et les entraves au progrès économique du territoire avaient commencé bien avant septembre 2000. Les exportations et importations avaient été soumises à des restrictions rigoureuses. Or, toute économie privée d'échanges ne pouvait se développer. Les bouclages n'avaient toujours eu qu'un seul objectif, retarder la réalisation des projets palestiniens et la création par la Palestine d'une

économie indépendante. Pour servir de débouché à ses produits, Israël avait accaparé le marché de 2 milliards de dollars que constituait le territoire palestinien occupé, le deuxième marché pour Israël après l'Union européenne. Il y avait d'autres raisons d'imposer les bouclages, bien différentes des considérations de sécurité qui étaient toujours mises en avant. Après septembre 2000, les Israéliens avaient dépassé les bornes dans l'application de ces mesures. Leur politique visait à maintenir des sociétés distinctes au sein du territoire palestinien. Israël avait toujours souhaité séparer la bande de Gaza et la Cisjordanie et en faire des économies et des sociétés totalement distinctes. Il était prévu dans les accords de Camp David de diviser la Cisjordanie en quatre cantons, ce qui aurait fragmenté encore plus la société palestinienne.

43. En 1999 et 2000, malgré toutes les restrictions qui lui étaient imposées, l'économie palestinienne avait atteint un taux de croissance de 4 %. Mais depuis septembre 2000, le peuple palestinien avait perdu 50 % de son produit national brut. Soixante pour cent des Palestiniens vivaient au-dessous du seuil de pauvreté et le chômage dépassait 65 % dans la bande de Gaza et 45 % en Cisjordanie. Il n'y avait ni aéroport ni port maritime et Israël autorisait chaque jour quelques camions venant d'Égypte et de Jordanie qui étaient soumis à des fouilles intensives. Tout devait donc être importé d'Israël et ce pays percevait aussi bien les droits de douane que les taxes sur les ventes et les taxes à l'achat. Pour cette raison, 75 % des recettes palestiniennes provenaient de taxes perçues par Israël. L'Autorité palestinienne ne disposait plus d'aucune rentrée fiscale pour payer les salaires et assurer le fonctionnement des écoles, des hôpitaux et des municipalités. Sans l'aide de pays arabes et européens, il lui aurait été impossible de maintenir ses institutions.

44. M. Shaath a évoqué les deux réunions des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, qui avaient affirmé que la Convention était applicable à la situation dans le territoire palestinien occupé et souligné que les Hautes Parties contractantes devraient recourir à divers moyens pour faire pression sur Israël afin qu'il applique la Convention de Genève. Les Hautes Parties contractantes n'étaient pas parvenues à s'entendre sur une politique commune mais chaque pays, en particulier les pays européens, disposait de moyens de faire pression sur Israël, notamment le gel de certains accords comme l'Accord d'association entre l'Union européenne et Israël, l'interruption des vols réguliers et l'arrêt de la coopération technique. L'objectif était de montrer à Israël que les violations de la quatrième Convention de Genève ne seraient pas tolérées. L'orateur préférait que l'on poursuive le processus de paix mais, si cela n'était pas possible, il n'y avait pas d'autre solution que d'adopter des mesures économiques pour contraindre Israël à respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève.

45. **M. Hadas Ziv**, directeur de projets, Médecins pour les droits de l'homme, Tel Aviv, a fait remarquer qu'Israël avait constamment violé les droits des Palestiniens depuis l'occupation des territoires en 1967. Au fil des années, ces violations n'avaient cessé de s'aggraver, comme le montraient les restrictions de la liberté de mouvement. Les bouclages, en particulier ceux qui étaient imposés à l'intérieur de la Cisjordanie, dits bouclages internes, avaient isolé les villages et empêchaient leurs habitants de se rendre dans les villes où ils travaillaient, où ils fréquentaient des établissements d'enseignement et où ils recevaient des soins. Même si les troupes se retiraient des zones qu'elles avaient réoccupées, les bouclages tendaient à devenir la norme, témoignant d'une politique qui visait à détruire complètement les

infrastructures civiles. Elle a cité plusieurs exemples montrant que les violations du droit humanitaire étaient constantes. La Société palestinienne du Croissant-Rouge s'était jointe à l'appel lancé aux tribunaux israéliens mais rien n'avait été fait pour que les soldats respectent la Convention de Genève. En fait, les règlements n'étaient pas appliqués. Lorsque la situation se détériorait, les ambulances étaient les seuls véhicules autorisés à circuler mais même elles étaient ralenties par des contrôles. Aucun soldat n'avait été traduit en justice pour avoir enfreint les règles du droit humanitaire.

46. À maintes reprises, son organisation avait demandé instamment aux tribunaux israéliens, jusqu'à la Haute Cour de justice, de faire appliquer les dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève. Les tribunaux acceptaient les explications fournies par l'État et se gardaient d'insister pour faire appliquer les dispositions du droit humanitaire. Elle a déclaré aussi que les décisions de justice prises récemment allaient dans le sens de la tendance persistante de la Haute Cour de justice israélienne qui avait choisi de satisfaire l'opinion publique plutôt que de souscrire à des normes internationalement acceptées. Les faits avaient montré que la position adoptée par les tribunaux avait entraîné la perte de vies humaines. Elle a décrit le comportement de l'armée israélienne à l'égard des ambulances et déclaré que même les ambulances de l'UNRWA et du Croissant-Rouge qu'Israël avait pourtant autorisées à circuler, essayaient des coups de feu et que le 4 mars un médecin avait ainsi été brûlé vif. De ce fait, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avait réduit ses activités en Cisjordanie, déclarant que l'armée israélienne avait volontairement et sauvagement enfreint les règles de la Convention de Genève. Son organisation avait tenté sans succès d'en appeler à l'opinion publique israélienne et la Haute Cour de justice n'avait infligé aucune sanction dans les 26 affaires où le droit humanitaire avait été bafoué. Si la situation actuelle se maintenait, Israël finirait par devenir victime de sa propre puissance.

47. **Mme Karen Koning AbuZayd**, Commissaire général adjoint de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a déclaré que la situation qui prévalait actuellement dans le territoire palestinien occupé exigeait que l'on augmente nettement les activités de l'Office. Nombre de ses opérations étaient gênées par les bouclages israéliens. L'UNRWA devait venir en aide à près de 80 % des Palestiniens, essentiellement en fournissant de la nourriture mais aussi par des créations d'emplois, une priorité du point de vue des Palestiniens. Les deux domaines les plus importants dans lesquels l'UNRWA apportait son aide étaient l'enseignement et les soins médicaux. Pour la première fois cependant, on avait constaté un taux d'échec élevé en arabe et en mathématiques. L'UNRWA s'était efforcé d'aider les enfants à surmonter les tensions et les traumatismes qui affectaient leur développement.

48. L'orateur a déclaré que même si les Israéliens se retiraient de certains endroits, le couvre-feu demeurait en vigueur dans 23 villes. Les Palestiniens ne pouvaient pas sortir pour chercher des vivres ou demander un médecin. La situation humanitaire se révélait très préoccupante à certains endroits. De nombreux diabétiques et d'hypertendus n'avaient pas la possibilité de se procurer leurs médicaments. Là où les Israéliens n'avaient pas détruit les canalisations d'eau, ils avaient tiré des coups de feu sur les réservoirs. Très peu de personnes étaient autorisées à circuler. L'UNRWA ne pouvait pas compter sur son personnel palestinien car tout homme entre 15 et 55 ans risquait d'être arrêté par les Israéliens. Il était fréquent que la bande de Gaza soit morcelée en deux ou trois parties pour protéger les colonies.

Alors que 5 000 Israéliens occupaient à eux seuls 30 % de cette bande de Gaza, 1,2 million de Palestiniens dont 800 000 réfugiés vivaient dans les 70 % restants. La majeure partie du personnel de l'UNRWA ne pouvait se rendre au travail, ce qui paralysait l'Office. En Cisjordanie, on comptait plus de 150 points de contrôle, y compris les « contrôles volants », déplacés à l'improviste. Aux lettres de l'UNRWA faisant état des violations de la Convention de Genève, Israël répondait par des considérations de sécurité. Quoi qu'il en soit, il s'agissait bien d'un châtement collectif infligé à des civils. En conclusion, elle a déclaré que l'argent dépensé par la communauté des donateurs depuis 50 ans pour construire des infrastructures palestiniennes n'avait servi à rien. Il est indispensable que des observateurs soient mis en place dans le territoire palestinien pour exercer un contrôle et repérer les violations du droit humanitaire international. C'était le seul moyen de déterminer d'où venait la terreur, qui étaient les occupants, qui étaient les agresseurs et qui étaient les victimes.

49. **M. Seth Ackerman**, analyste de presse, Fairness and Accuracy in Reporting (FAIR) à New York, a fait remarquer que, en raison du rôle crucial que jouait le Gouvernement des États-Unis dans le conflit israélo-palestinien, l'opinion publique américaine pouvait constituer un facteur décisif. Étant donné que la plupart des Américains tenaient leurs informations sur la situation au Proche-Orient d'un petit nombre de grandes sources bien établies, la manière dont ces organisations présentaient le conflit revêtait une importance capitale. Les médias informaient le public de manière sélective. Alors que les lanceurs de pierre palestiniens, les attentats-suicide à la bombe et les milices étaient omniprésents sur les écrans de télévision soir après soir, l'occupation de la terre palestinienne par les Israéliens n'était pratiquement jamais évoqué. Les mots « occupation » et « territoires occupés » étaient devenus presque tabous pour les journalistes. Depuis le début de la deuxième Intifada, près de 90 % des reportages télévisés sur ce sujet avaient omis de mentionner que ces territoires étaient occupés. Les journaux télévisés dépeignaient de façon saisissante les souffrances d'Israël mais passaient soigneusement sous silence celles des Palestiniens. La presse tendait à parler davantage des victimes israéliennes que des victimes palestiniennes. Une étude réalisée par FAIR l'année précédente avait montré que, même sur la National Public Radio (NPR) pourtant financée par des fonds publics, la probabilité pour que l'on fasse état de la mort d'un Israélien était de 81 % alors qu'elle n'était que de 34 % s'agissant de la mort d'un Palestinien. NPR avait parlé de 20 % des enfants palestiniens tués contre 89 % des enfants israéliens.

50. L'orateur a suggéré que l'un des moyens pouvant entraîner un changement dans la perception qu'avaient les Américains de ce conflit serait de modifier les comportements de l'élite vis-à-vis d'Israël. Il faudrait pour cela que le Gouvernement israélien défie les États-Unis en provoquant des dommages graves et irréversibles à leurs objectifs stratégiques au Proche-Orient ou ailleurs dans le monde. Le changement d'attitude de l'élite se répercuterait sur la couverture du conflit par les médias ce qui modifierait l'opinion publique. Un autre moyen serait de susciter un large mouvement de solidarité en faveur du peuple palestinien. Comme ce fut le cas pour l'action collective qui mit fin à l'apartheid, un mouvement international de solidarité pourrait sensibiliser le monde à la détresse des Palestiniens et entraîner une transformation radicale de l'opinion publique américaine.

Plénière II

Efforts déployés au niveau international en vue d'enrayer la crise et de relancer le dialogue sur la paix

51. Au cours de cette plénière, les experts ont débattu du rôle des parrains de la paix, des initiatives de l'Union européenne, des parties dans la région et du Mouvement des pays non alignés ainsi que de la responsabilité et de l'engagement permanents du système des Nations Unies.

52. **M. Hanna Siniora**, éditeur, *The Jerusalem Times*, a rappelé que 20 ans exactement après le massacre de Sabra et Chatila, l'histoire était en train de se répéter dans le territoire palestinien occupé. Des familles entières se trouvaient décimées par les attaques israéliennes. Les Israéliens n'avaient certes qu'il y ait eu des massacres mais ils n'avaient pas autorisé les reporters à pénétrer dans les zones touchées. Onze ans après la Conférence de Madrid et malgré le nouveau Plan arabe de paix, les Palestiniens continuaient de souffrir. Après l'invasion des villes, le Conseil de sécurité avait adopté trois résolutions dans lesquelles il avait demandé le retrait des troupes israéliennes et, pour la première fois, déclaré que les négociations déboucheraient sur la création d'un État palestinien. Les résolutions n'avaient cependant pas été suivies d'effet. Le Secrétaire d'État américain, Colin Powell, avait reçu pour mission de requérir un cessez-le-feu, le retrait des forces israéliennes et l'ouverture de négociations. Aucun de ces objectifs n'avait été atteint. Malgré l'appel lancé par le Président Bush en faveur d'un retrait, l'armée israélienne demeurait présente dans toutes les villes qu'elle avait occupées. Après le départ de M. Powell, les Palestiniens allaient demeurer confrontés au siège de Bethléem et du quartier général du Président Arafat. L'occupation se poursuivait et aucun nouvel appel exigeant le retrait d'Israël n'avait été lancé ni par le Président Bush ni par Colin Powell.

53. M. Hanna Siniora a fait état de la récente visite d'une délégation de l'Union européenne chargée d'étudier la situation, qui s'était heurtée à un refus de M. Sharon. Par la suite, il avait été question de sanctions contre Israël, mais aucune mesure concrète n'avait été prise. M. Siniora a souligné qu'en l'absence de sanctions, les résolutions du Conseil de sécurité ne seraient pas suivies d'effet et il s'est demandé pourquoi il existait deux poids et deux mesures lorsqu'il s'agissait de l'État d'Israël. La Fédération de Russie avait tenté d'organiser une rencontre avec le Président Arafat mais son initiative avait été bloquée elle aussi. Israël avait déclaré vouloir établir des relations normales avec les pays arabes, mais lorsque le Plan arabe de paix lui en avait offert la possibilité, il avait réagi par de nouvelles occupations. Les Palestiniens voulaient la paix. Ils voulaient qu'Israël se retire jusqu'aux frontières de 1967, non celles qui avaient été fixées en 1947, acceptant ainsi de n'avoir pour territoire que 22 % de la Palestine historique. M. Siniora a rappelé aux participants que la zone A, qui était sous contrôle de l'Autorité palestinienne, ne comprenait que 3 % de la Cisjordanie. Faisant état de la proposition de M. Sharon d'organiser une conférence régionale pour résoudre les problèmes, il a déclaré que les Palestiniens préféreraient une conférence internationale des Nations Unies qui s'appuierait sur toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, mais a ajouté que les dirigeants palestiniens prendraient en considération toutes les autres options.

54. **M. Oleg Ozerov**, chef adjoint de la Division du processus de paix au Moyen-Orient au Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a déclaré que

son gouvernement était profondément préoccupé par les souffrances sans précédent endurées par les civils vivant dans le territoire palestinien occupé, et particulièrement inquiet de la situation qui régnait aux alentours de certains sanctuaires religieux. De surcroît, certains signes donnaient à penser que le conflit était en train de s'étendre à d'autres zones de la région. La communauté internationale devait faire tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher le conflit de prendre davantage d'ampleur, et demander instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue. L'utilisation de la force par Israël ne pouvait conduire ni à la paix ni à la sécurité. Les Palestiniens devaient eux aussi se rendre compte que l'usage de la terreur pour atteindre leurs objectifs politiques était inacceptable et ne bénéficierait d'aucun soutien. Seule la recherche d'une solution politique pourrait conduire à la paix.

55. Le principal objectif consistait aujourd'hui à faire appliquer immédiatement les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité, qui préconisaient un véritable cessez-le-feu et le retrait immédiat des troupes israéliennes des villes palestiniennes. Le siège du quartier général du Président Arafat devait être levé. M. Ozerov a insisté sur la nécessité d'arrêter les tirs dans les zones résidentielles, la démolition des maisons et la destruction de sites historiques et religieux, Israël devait garantir des possibilités d'accès aux organisations internationales humanitaires et aux services médicaux. Dès l'instauration d'un cessez-le-feu et le retrait des forces israéliennes, il faudrait mettre en application le plan de Tenet et les dispositions du rapport de Mitchell, acceptés par les deux parties. Cela permettrait de donner un nouvel élan au processus de négociation en établissant un lien entre les mesures de sécurité et la reprise des négociations politiques. Les Palestiniens auraient besoin d'une aide internationale pour reconstruire leurs infrastructures et reconstituer leurs services et leur potentiel en matière de sécurité. Au cours de la réunion qu'ils avaient tenue à Madrid le 10 avril, la Fédération de Russie, les États-Unis, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies avaient transformé leur « quatuor » en un mécanisme international faisant autorité. Pour la première fois, des médiateurs internationaux de premier plan avaient déclaré qu'il fallait que le mouvement s'accélère dans les plus brefs délais et par des voies parallèles afin de produire des avancées politiques tangibles permettant d'espérer un dénouement prochain.

56. **M. Markus Kaim**, professeur de sciences politiques à l'Université Friedrich Schiller, en Allemagne, a déclaré que, de l'avis général, l'Europe n'avait eu ni la volonté politique ni le désir d'affronter directement les États-Unis au sujet de la plupart des questions concernant le Moyen-Orient. Le plus souvent, les Européens critiquaient oralement ce que faisaient les États-Unis, ou plutôt ce qu'ils ne faisaient pas, au Moyen-Orient. Les analyses divergeaient parce que les priorités et les orientations politiques n'étaient pas les mêmes. L'Europe était plus au fait de l'évolution de la situation régionale au Moyen-Orient que ne l'étaient les États-Unis et en subissait davantage le contrecoup. La stabilité régionale revêtait pour l'Europe un rang de priorité plus élevé que le processus de paix en tant que tel. Les États-Unis s'étaient profondément engagés dans ce processus par souci de garantir la sécurité d'Israël et son intégration dans la trame des relations avec les pays arabes. Ils formaient un État unique tandis que l'Europe existait en tant qu'entité économique et financière n'offrant pas de front commun en matière de politique extérieure. Les États-Unis axaient principalement leurs politiques sur des objectifs militaires et stratégiques; l'Europe, quant à elle, se concentrait sur l'économie, la

culture et la société et privilégiait des démarches multilatérales. Elle avait joué un rôle de premier plan dans le renforcement des institutions et la réduction des grands déséquilibres au Moyen-Orient. Sans son aide financière, un État palestinien aurait bien du mal à exister ou à s'affirmer.

57. M. Markus Kaim s'est prononcé en faveur d'une politique plus volontariste de l'Union européenne qui devrait continuer à renforcer les institutions palestiniennes, en créant l'environnement juridique favorable aux investissements privés. Elle devrait insister vigoureusement auprès de la République arabe syrienne pour que celle-ci participe aux entretiens multilatéraux, et elle pourrait contribuer à placer dans des positions clefs telles que les hauteurs du Golan des observateurs militaires, qui feraient partie d'une unité d'alerte rapide ou d'un système de surveillance de la coopération israélo-palestinienne en matière de sécurité. L'Union européenne pourrait également mobiliser les ressources dont la région avait besoin et favoriser la coopération régionale, en l'occurrence dans le domaine de l'eau et de la gestion des ressources en eau. Pour que la coopération euro-atlantique réussisse à favoriser l'instauration de la paix entre Arabes et Israéliens, il fallait mettre en place un mécanisme institutionnel qui coordonnerait les efforts de l'Union européenne et des États-Unis. Ces derniers devaient comprendre qu'ils ne pouvaient, seuls, aboutir à un accord de paix. Par ailleurs, l'Union européenne devait présenter un front véritablement uni et se montrer prête à coopérer avec les États-Unis. Enfin, elle devait non seulement maintenir ses liens avec les pays arabes voisins d'Israël, mais aussi améliorer ses relations politiques avec Israël.

58. **M. Joseph S. Joseph**, professeur associé de relations internationales à l'Université de Chypre, a déclaré qu'il fallait résoudre les problèmes du Moyen-Orient par des moyens pacifiques, par la parole et non par la violence. La passion et l'esprit de revanche n'avaient qu'un but : dominer. L'emploi de la force ne faisait que compliquer les choses et creuser le fossé entre la population et ses dirigeants. Le processus de paix était devenu la principale victime de la violence. Il ne fallait pas fermer les yeux sur une crise de cette ampleur ni sur la menace qu'elle faisait peser sur la paix et la sécurité. Il incombait à la communauté internationale de prendre des mesures pour mettre un terme à ce conflit. Elle pourrait apporter d'utiles indications pour aborder la situation dans un esprit positif. Il était temps d'élaborer un plan d'action qui devait produire des résultats. Une conférence internationale pourrait offrir un environnement favorable à la mise en place de relations constructives. L'envoi d'une force multinationale de maintien de la paix était une idée qui valait la peine d'être défendue. Les échecs enregistrés dans le passé devaient affermir la volonté de parvenir à de bons résultats et non constituer des motifs de découragement.

59. M. Joseph S. Joseph a souligné que l'Organisation des Nations Unies s'était toujours montrée prête à servir de tribune pour des débats politiques, d'intermédiaire, et aussi d'instrument pour légitimer et soutenir le processus de paix. La Charte avait toujours offert aux générations successives les orientations nécessaires pour se préserver du fléau de la guerre. Israël pourrait espérer davantage connaître la paix et la sécurité s'il prêtait plus attention aux messages que lui adressait la communauté internationale. L'Union européenne avait une responsabilité à assumer et un rôle à jouer au Moyen-Orient, et elle devait affirmer son identité et la contribution qu'elle pouvait apporter dans la région. Elle pouvait faire davantage pour ranimer les espoirs de paix au sein des populations palestinienne et israélienne. Les États-Unis, qui entretenaient des relations

particulières avec Israël, se trouvaient dans une position exceptionnelle pour jouer un rôle moteur dans le soutien à apporter au processus de paix. Ce processus devait déboucher sur la création d'un État palestinien.

Séance plénière III

Nécessité de mettre fin d'urgence à l'occupation israélienne et d'établir un État palestinien

60. Les intervenants ont examiné au cours de cette séance plénière le processus d'Oslo et ce qui pourrait le suivre; les éléments d'un règlement définitif fondé sur le respect de la légitimité internationale; et la question d'un État palestinien comme préalable à toute paix au Moyen-Orient.

61. **M. Peretz Kidron**, journaliste et militant pour la paix, originaire de Jérusalem, a rappelé que 38 soldats israéliens se trouvaient actuellement en prison, pour avoir refusé de participer aux récentes opérations de l'armée et dit qu'un millier d'Israéliens en âge d'effectuer leur service militaire avaient déclaré qu'ils refuseraient de prendre part à une campagne de répression contre la population palestinienne, ce qui sur 6 millions d'Israéliens était considérable. Le refus sélectif n'était ni du pacifisme ni de l'objection de conscience mais procédait d'une simple acceptation de l'armée et du service militaire et une opposition farouche à certaines de ses pratiques. Le mouvement « Yesh Gvul » qui signifie familièrement en hébreu « ras-le-bol », était né lors de l'invasion du Liban en 1982 et s'appuyait sur un refus sélectif. Les soldats israéliens étaient responsables de leurs actes individuels, pouvaient refuser d'exécuter un ordre qu'ils estimaient illégal. Le refus sélectif est devenu le coeur même du mouvement de la paix en Israël et a été très opérant lors de la première Intifada puisque quelque 200 soldats ont été emprisonnés; en fait, le nombre de refuzniks était en réalité plus élevé, mais ils ont été affectés à d'autres tâches. M. Kidron a fait remarquer que la politique du refus avait suscité de vives pressions internes qui avaient contraint le Gouvernement de M. Shamir à se rendre à la conférence de paix de Madrid. Au cours de l'actuelle Intifada, le combat avait été plus dur dans la mesure où l'écrasante majorité de l'opinion publique israélienne avait dans un premier temps soutenu la campagne de répression contre les Palestiniens. M. Sharon, en dépit de ses antécédents politiques, a été élu Premier Ministre avec 63 % des voix. M. Kidron a dit que les Palestiniens avaient beaucoup par leurs actes et leurs omissions fait basculer l'opinion publique dans le camp des partisans de la ligne dure. Les attentats aveugles perpétrés contre des civils avaient fortement influencé les Israéliens. Bien que des centaines de Palestiniens parlent couramment le russe, les dirigeants palestiniens n'avaient pas publié d'articles ni produit d'émissions en russe destinés à cette communauté qui représentait près de 20 % du vote populaire et parmi lesquelles on comptait plus d'un tiers des victimes des attaques palestiniennes. C'était bien pourquoi les Israéliens d'origine russe étaient parmi les plus radicaux des « durs ».

62. Le mouvement du refus se heurtait à beaucoup d'hostilité. Les refuzniks étaient dénoncés comme des traîtres, sous prétexte qu'ils refusaient de participer à une prétendue « campagne de défense ». La situation avait cependant commencé à changer au cours des derniers mois, avec l'accroissement du nombre de refuzniks, devant la conviction croissante que la politique de fer de M. Sharon ne ferait que causer d'énormes souffrances aux deux peuples sans espoir de règlement militaire du conflit. Tant qu'il y aurait des États, l'armée continuerait à remplir des fonctions légitimes d'autodéfense. Toutefois, lorsque l'armée dépassait le cadre de la

légitimité et que des soldats étaient contraints de se livrer à des actes de répression ou d'agression, il était temps de dire « ça suffit ».

63. **M. Steingrimur Hermannsson**, Président du Conseil d'administration du Millennium Institute et ancien Premier Ministre d'Islande, a dit qu'il n'opérait aucune distinction entre un Palestinien qui se faisait sauter et tuait des Israéliens innocents et l'armée israélienne qui tirait, larguait des bombes ou envoyait des missiles sur des Palestiniens innocents. Il s'agissait selon lui dans un cas comme dans un autre d'actes terroristes. Il a cependant fait remarquer qu'il y avait une différence dans la cruauté et la brutalité car jamais auparavant il n'avait vu des attaques délibérées perpétrées contre des hôpitaux, des ambulances, le personnel médical et des secouristes comme celles que lançait l'armée israélienne. Le Président Arafat avait, à son avis, commis l'erreur de ne pas accepter l'offre du Premier Ministre Barak à Camp David ou de ne même pas faire de contre-proposition. Ils auraient peut-être eu du mal à rapporter un tel accord chez eux, mais ils auraient au moins démontré leur ferme volonté de résoudre le conflit. La question la plus épineuse était celle du droit au retour en Israël de millions de réfugiés palestiniens. Cette revendication était devenue irréaliste, du fait qu'après tant d'années de haine et d'affrontements, cela reviendrait à les inviter à poursuivre la violence à l'intérieur des frontières d'Israël. M. Hermannsson proposait qu'ils soient indemnisés et que la communauté internationale les aide à se réinstaller. Il serait peut-être même judicieux qu'Israël offre des terres à l'État palestinien à cette fin.

64. M. Hermannsson a souligné que le règlement du conflit au Moyen-Orient était d'une importance cruciale pour l'avenir des Palestiniens et des Israéliens et qu'il contribuerait de façon plus large à apaiser les tensions régionales et mondiales. La vaste couverture médiatique des horreurs qui se passaient au Proche-Orient avait dessillé les yeux d'un bon nombre. Les voix des dirigeants européens réclamant l'arrêt des massacres et des hostilités s'étaient faites plus retentissantes. En Islande, le soutien en faveur du peuple palestinien n'avait cessé de croître au niveau du public grâce à l'organisation par l'Iceland Palestine Friendship Society de vastes réunions et rassemblements en plein air. La résolution du Conseil de sécurité préconisant la création d'un État palestinien indépendant constituait un pas important dans la bonne direction. Le refus d'Israël d'accéder à la demande du Conseil de sécurité de retirer ses troupes des villes palestiniennes devrait être absolument sanctionné, comme plusieurs autres pays l'avaient été lorsqu'ils avaient violé les résolutions de l'ONU. Cela reviendrait autrement à appliquer une politique de deux poids, deux mesures.

65. Pour M. Hermannsson, la proposition relative à l'échange de territoires contre la paix du Prince héritier Abdallah, approuvée à l'unanimité par les pays arabes, était l'un des pas les plus importants vers le règlement du conflit. Elle était conforme aux résolutions de l'ONU et offrait à Israël son unique espoir de coexistence pacifique au Moyen-Orient. Les États-Unis détenaient la solution de la crise palestinienne dans la mesure où sans leur soutien, l'avenir d'Israël était compromis. Il était fermement convaincu que M. Sharon ne voulait restituer aucun des territoires occupés, mais prévoyait de chasser les militants palestiniens et de mater ceux qui restaient, afin de pouvoir leur imposer un prétendu accord de paix. Les territoires seraient annexés, les Palestiniens soumis autorisés à vivre dans quelques villes ou enclaves, ceinturées peut-être par des grillages électriques, sans droit de citoyenneté. Si les États-Unis n'arrivaient pas à faire pression sur Israël, le Conseil de sécurité devrait imposer un embargo sur la vente d'équipement et de

matériel militaires ainsi que de pétrole à Israël. Des sanctions économiques devraient être également envisagées. Des observateurs des Nations Unies et une force de paix devraient être envoyés dans la région. Si les États-Unis refusaient de se rallier à cette idée en opposant leur veto, le reste de la communauté internationale devrait réagir en adoptant les mesures de rétorsion à sa disposition. La proposition relative à l'échange de territoires contre la paix devait être appliquée. Les deux peuples devaient apprendre à vivre en paix. Il a proposé que soit créée sur place une assemblée populaire conjointe pour examiner et régler les différends.

66. **Sir Cyril Townsend**, Directeur du Council for the Advancement of Arab-British Understanding (CAABU), a dit qu'il était difficile aux Arabes de prendre les États-Unis au sérieux lorsqu'ils parlaient de mettre un terme à la violence et de créer un État palestinien, alors qu'ils avaient de tout temps pris fait et cause pour Israël. Les efforts du Premier Ministre Sharon visant à isoler le Président Arafat pour faire place à un dirigeant qui serait plus acquis à son idée de zones palestiniennes semi-autonomes était tout à fait inadmissible. Il a souligné que les Palestiniens étaient un peuple doté d'une volonté nationale collective inébranlable. Tout effondrement de l'Autorité palestinienne serait accompagné d'une plus grave déstabilisation dans la région. La communauté internationale devrait assurer la survie de l'Autorité palestinienne qui, à terme, devrait améliorer ses résultats sur le plan de l'administration, des pratiques démocratiques et des droits de l'homme.

67. Il a réfuté l'idée que l'ancien Premier Ministre Barak avait fait une offre généreuse sans précédent. Le Président Arafat l'avait déclinée à juste titre, mais cette décision devait être expliquée dans la mesure où il fallait convaincre un public israélien sceptique que ce refus ne signifiait nullement un rejet de la paix. Sir Cyril estimait qu'on pouvait s'efforcer davantage de rallier une plus large partie de la société israélienne, qui ne souhaitait ni occuper ni opprimer les Palestiniens. Les attentats-suicide à l'intérieur d'Israël étaient non seulement répugnants mais desservaient la cause palestinienne. Toutefois, ce n'était ni la force, ni la torture, ni les massacres qui allaient mettre fin à ces attaques. Il fallait absolument résoudre le déséquilibre entre les deux économies divergentes. Si l'on ne renflouait pas l'économie palestinienne, le conflit risquait de se prolonger et de dégénérer en conflit socioéconomique. Sir Cyril a indiqué que la viabilité économique d'un État palestinien naissant aurait besoin d'être assurée par une sorte de Plan Marshall. Il était dans l'intérêt d'Israël d'aider cet État plutôt que d'entraver son développement. L'infrastructure économique et civile palestinienne devrait être remise à niveau par des indemnités israéliennes. Si l'Union européenne devait encore une fois financer le processus de paix, elle devrait obtenir la garantie politique bien nette que ses investissements ne seraient pas compromis comme cela fut le cas lorsque l'armée israélienne a bombardé des installations d'une valeur de 17 millions d'euros.

68. Sir Cyril a indiqué que même après les Accords d'Oslo de 1993, les gouvernements israéliens successifs avaient poursuivi l'implantation de colonies, plus de 25 ayant été créées depuis l'élection de M. Sharon en février 2002. Pour relancer le processus de paix, les recommandations du Plan Mitchell devraient être appliquées et les activités d'implantation de colonies de peuplement complètement gelées. Leur existence et leur extension aux dépens des terres et des ressources palestiniennes constituaient une grave violation de la quatrième Convention de Genève et de nombre de résolutions du Conseil de sécurité. Sir Cyril craignait que la mainmise israélienne sur les territoires occupés ne devienne irréversible si ces

politiques se poursuivaient. En outre, la politique hypocrite des États-Unis envers le Moyen-Orient dans son ensemble devrait être dénoncée et modifiée pour que l'on puisse parvenir à une paix et à une stabilité durables dans la région. La communauté internationale, y compris les États-Unis, devraient s'efforcer réellement d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. L'application sélective de ces résolutions ne ferait que susciter plus de rancœur dans le monde arabo-musulman et le conforter dans l'idée que les affaires mondiales obéissent à la règle « deux poids, deux mesures ».

69. **M. Areti Demosthenous**, Directeur de l'Institut de recherche historique pour la paix et maître de conférence à l'Université de Chypre, a dit qu'à l'âge électronique où le rapprochement des peuples ne dépendait plus de l'abolition de la distance, la compréhension et la coopération mutuelles de peuples d'origines diverses étaient indispensables. Malheureusement, ce n'était pas possible pour diverses raisons : la religion était souvent mal comprise; le fanatisme religieux était généralement exploité par les hommes politiques; les inégalités sociales et la pauvreté soulevaient l'indignation des peuples; les ouvrages d'histoire semaient la confusion dans les esprits; et les médias étaient monopolisés par la politique. La pensée historique et les études religieuses comparées cependant pourraient aider à rapprocher les peuples et, partant, à éviter la catastrophe. La pensée historique pourrait aider à cerner l'évolution actuelle et à dégager des perspectives en dénonçant les erreurs du passé. La paix avait malheureusement été occultée par l'histoire, en ce sens que l'on enseignait beaucoup plus aux écoliers les guerres et les victoires nationales plutôt que les longues périodes de coexistence pacifiques ou les victoires des pays voisins. La pensée historique offrait une autre perspective et aidait les hommes politiques, les journalistes, les enseignants, les philosophes et autres à éviter de retomber dans les travers du passé et à créer une base d'entente mutuelle. Des études religieuses comparées étaient également nécessaires. À l'heure actuelle, nombre d'individus rapprochaient l'islam de la jihad, ou guerre sainte; pour d'autres, le christianisme rappelait les croisades; la mention du judaïsme et de l'islam dans le même souffle ramenait à la guerre quotidienne dans le territoire palestinien occupé. Ce qu'on passait sous silence, c'était la profonde signification ou philosophie de ces trois grandes religions monothéistes.

70. Mme Demosthenous a fait observer que l'être humain avait instinctivement peur de l'inconnu. La personne qui ne nous était pas familière devenait donc l'ennemi avec qui tout contact pouvait être dangereux. Par contre, la connaissance, qui éclairait l'esprit, éliminait les préjugés et favorisait la compréhension et la confiance mutuelles, pouvait atténuer l'hostilité et conférer une plus grande valeur sociale à la personne précédemment inconnue. La notion de tolérance était à la base du Coran et de la Bible. Les études religieuses comparées pourraient sensiblement contribuer à la paix.

IV. Séance de clôture

71. **M. Walter Balzan**, Rapporteur du Comité, a présenté le document final de la Réunion internationale, la Déclaration de Nicosie (voir annexe I).

72. **M. Christodoulos Pasiardis**, Secrétaire permanent au Ministère des affaires étrangères de Chypre, a exprimé l'espoir que la Réunion internationale contribuerait à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Il était essentiel d'examiner les causes

profondes du conflit tragique, de l'occupation de la Palestine et du déni des droits inaliénables du peuple palestinien. M. Pasiardis, lançant un appel pour que cessent immédiatement toutes les hostilités, a invité les parties à appliquer le Plan Tenet et le Rapport Mitchell. Tout accord découlant de la crise actuelle devait être perçu par les peuples de la région comme le règlement définitif du conflit israélo-arabe. La communauté internationale ne devrait pas permettre une politique de deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agissait de violations des droits de l'homme. M. Pasiardis a souligné que Chypre, victime elle-même de l'agression et de l'occupation, se sentait profondément touchée par le sort du peuple palestinien.

73. **M. Samir Abou Ghazaleh**, représentant de la Palestine à Chypre, a informé les participants qu'au moment où la Réunion tirait à sa fin, les efforts du Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, visant à obtenir un cessez-le-feu, avaient échoué et que le Gouvernement israélien avait choisi de poursuivre sa guerre contre le peuple palestinien. Il a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de mener ses responsabilités à bien en faisant appliquer ses propres résolutions exigeant qu'il soit mis fin à l'agression israélienne, qu'Israël se retire immédiatement de l'ensemble des villes, villages et camps de réfugiés palestiniens, et qu'une force internationale soit dépêchée pour assurer la protection du peuple palestinien. Le Conseil devrait envoyer une commission internationale d'enquête pour faire la lumière sur les crimes et les massacres perpétrés par les forces d'occupation israéliennes, en particulier au camp de réfugiés de Djénine et prendre les mesures immédiates nécessaires pour que les organisations humanitaires, sanitaires et de secours international puissent s'acquitter de leurs tâches. Les participants devraient exhorter la communauté internationale, les organismes religieux chrétiens et musulmans à intervenir pour mettre un terme au siège de la basilique de la Nativité à Bethléem.

74. **M. Papa Louis Fall**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a parlé de l'escalade de la violence dans le territoire palestinien occupé et a félicité les intervenants de la séance plénière I d'avoir mis en relief les problèmes politiques, sécuritaires et économiques auxquels le peuple palestinien se heurtait. Sur le plan positif, il a souligné l'assistance humanitaire et financière que la communauté internationale des donateurs continuait d'apporter aux Palestiniens ainsi que les appels persistants lancés en faveur d'une protection internationale du peuple palestinien. Il a indiqué que parmi les nombreuses initiatives visant à trouver une solution à la crise actuelle, la plus remarquable était la proposition du Sommet de la Ligue arabe de Beyrouth visant à assurer une paix globale dans la région. Il a également évoqué l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1397 (2002), qui envisageait l'idée de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il a rappelé comme l'ont indiqué les participants qu'un règlement définitif du conflit passait par un strict respect des normes du droit international consacrées par les conventions internationales et les résolutions de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Pour conclure, il a exprimé au Gouvernement chypriote les sincères remerciements et la profonde gratitude du Comité et de tous les participants pour avoir accueilli la Réunion internationale.

Annexe I

Déclaration de Nicosie

1. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix au Moyen-Orient s'est tenue à Nicosie, les 16 et 17 avril 2002, sous l'égide du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ont participé à la Réunion des experts internationaux, d'éminentes personnalités politiques, des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'entités du système des Nations Unies, de la Palestine, des parlementaires, des membres d'organisations de la société civile, d'institutions universitaires et des médias.

2. La Réunion a été convoquée par le Comité dans le but de contribuer à l'action menée au plan international pour endiguer la crise actuelle et reprendre les négociations en vue d'un règlement politique. Une large participation a été recherchée afin de mobiliser l'appui des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile en faveur d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Au cours de la Réunion, les participants ont examiné la situation actuelle, évalué l'action internationale visant à mettre fin au conflit, notamment les initiatives de paix en cours, et se sont penchés sur la nécessité pressante de mettre un terme à l'occupation israélienne et de créer un État palestinien.

3. Les participants sont convenus que l'occupation israélienne du territoire palestinien demeurerait au coeur du conflit israélo-palestinien. Ils se sont déclarés vivement alarmés par le fait que l'intensification du conflit se traduirait par de plus grandes souffrances encore et par la dépossession du peuple palestinien, compromettant la sécurité et la stabilité de toute la région. Les participants ont noté que, depuis septembre 2000, plus de 2 000 personnes avaient perdu la vie et des dizaines de milliers avaient été blessées. Ils se sont dits convaincus que la politique et les mesures prises par la puissance occupante à l'égard du peuple palestinien étaient excessivement dures. Les participants ont souligné que le recours continu d'Israël à la force militaire massive dans tout le territoire palestinien, les bouclages et les blocus économiques, les incursions dans les zones contrôlées par les Palestiniens et la réoccupation de celles-ci, ainsi que toutes les autres actions illégales contre le peuple palestinien, devaient prendre fin immédiatement. Ils ont été très troublés par les attaques incessantes d'Israël contre l'Autorité palestinienne, ses institutions et ses dirigeants élus. À cet égard, les participants ont exprimé leur vive préoccupation devant le siège du Président Arafat dans son quartier général de Ramallah et exigé qu'il y soit mis fin immédiatement. Ils ont aussi exigé que les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité soient appliquées sans délai et que les troupes israéliennes se retirent immédiatement des zones qu'elles avaient réoccupées ces dernières semaines.

4. Les participants ont été tout particulièrement révoltés par la tragédie humaine qui se déroulait sous leurs yeux et par les destructions sans précédent qu'a causées la réoccupation par Israël du camp de réfugiés de Djinine. Ils ont demandé au Gouvernement israélien de faciliter l'accès total et sans entrave des organismes humanitaires au camp et de coopérer dans toute la mesure possible avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Comité international de la Croix-Rouge. Les

participants ont aussi été consternés par la poursuite du siège de Bethléem et ont exprimé leur crainte que l'opération militaire ne cause des dégâts irréparables à la basilique de la Nativité et à d'autres lieux saints de la ville.

5. Les participants ont demandé au Gouvernement israélien de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève et de mettre immédiatement fin à tous les actes de violence à l'encontre de civils innocents, d'arrêter de détruire des biens civils et personnels, et de cesser immédiatement toutes ses autres activités illégales dans le territoire palestinien occupé, notamment la construction de colonies.

6. Les participants se sont dits profondément convaincus que, livrées à elles-mêmes, les parties ne seraient pas capables de parvenir à un règlement pacifique. Les efforts déployés par les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies – qui travaillent désormais dans le cadre du « Quatuor » – ainsi que d'autres acteurs internationaux et régionaux devraient se poursuivre et s'intensifier. À cet égard, les participants ont accueilli favorablement la Déclaration commune publiée par le « Quatuor » à Madrid le 10 avril 2002. Ils sont convenus que, pour sortir de l'impasse actuelle, il était absolument essentiel que les mesures de sécurité s'accompagnent de progrès sur le front politique et dans le domaine économique. Cette approche combinée devrait aider les parties à donner corps à la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans des frontières sûres et reconnues, ainsi que le préconise la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité de l'ONU, en date du 12 mars 2002.

7. Les participants ont réclamé l'engagement actif du Conseil de sécurité, considérant que celui-ci devrait être maintenu aussi longtemps que nécessaire afin d'empêcher que la crise n'entre insensiblement dans une phase encore plus dangereuse. Ils ont demandé au Conseil d'exercer pleinement les responsabilités que lui conférait la Charte des Nations Unies et d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire appliquer ses résolutions sur le terrain. Ils ont aussi estimé que la voie politique devrait être rouverte sans plus de délai et qu'elle devrait être explorée énergiquement sur la base des principes fondamentaux énoncés dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil.

8. Les participants ont noté que le Sommet de la Ligue des États arabes avait approuvé, le 28 mars 2002 à Beyrouth, l'importante initiative de paix lancée par le Prince héritier Abdullah d'Arabie saoudite, qui demandait le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, la mise au point d'une solution juste du problème des réfugiés palestiniens devant faire l'objet d'un accord conforme à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies et l'acceptation par Israël d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale en échange de l'établissement de relations normales entre les pays arabes et Israël. Les participants ont vu dans cette initiative une contribution positive et constructive à l'action globale en faveur de l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

9. Les participants se sont félicités de la participation active de la communauté internationale aux efforts faits pour endiguer la crise et reprendre le dialogue. À cet égard, ils ont exprimé leur appui à la mission, qui revêt une importance vitale, du Secrétaire d'État des États-Unis Colin Powell et de son équipe et ont exprimé l'espoir qu'elle aiderait à un retour au calme et à la reprise d'un processus politique, ainsi que le demande le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1402 (2002) et 1403

(2002). Ils ont invité instamment Israël et l'Autorité palestinienne à coopérer pleinement à l'accomplissement de sa mission.

10. Les participants ont entériné l'idée de déployer une présence internationale, sous une forme ou une autre, en vue d'observer un cessez-le-feu dès que celui-ci sera établi. Ils sont convenus que recourir à une force internationale pourrait être utile pour rétablir la confiance et avancer tant dans le domaine de la sécurité que dans le domaine politique.

11. Les participants ont réaffirmé la responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne tous les aspects de la question de Palestine, jusqu'à ce qu'elle soit réglée de manière satisfaisante, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux normes du droit international, et jusqu'à ce que les droits inaliénables du peuple palestinien soient pleinement réalisés.

12. Les participants ont félicité M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de son appui constant aux droits du peuple palestinien et de ses efforts personnels inlassables dans la recherche de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Ils ont aussi remercié le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et son bureau de l'important travail qu'ils accomplissent quotidiennement sur le terrain.

13. Les participants ont noté le rôle important joué par l'UNRWA qui fournit depuis plus de 50 ans une assistance humanitaire multiforme aux réfugiés palestiniens. À cet égard, ils ont invité instamment la communauté des donateurs internationaux à continuer d'appuyer les activités vitales de l'Office et de verser des contributions généreuses à son budget, afin de lui permettre de maintenir le niveau de ses services, tout particulièrement dans les circonstances actuelles, qui sont extrêmement défavorables. Ils ont également demandé à la puissance occupante de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour aider l'UNRWA à s'acquitter des tâches urgentes, à garantir la sécurité du personnel de l'Office et la sécurité des cliniques, écoles et autres installations et infrastructures.

14. Il a été réaffirmé que l'assistance des donateurs internationaux était d'une importance critique pour le peuple palestinien, surtout dans la période actuelle où celui-ci connaît de grandes difficultés causées par les violences prolongées, la dévastation de l'infrastructure de l'Autorité palestinienne et d'autres biens, un blocus économique asphyxiant, ainsi que par le refus d'Israël de transférer les recettes fiscales et douanières qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne et retient en contravention des accords signés. Les participants ont souligné qu'une assistance internationale accrue serait déterminante pour maintenir la viabilité et la durabilité de l'économie palestinienne ainsi que les moyens d'existence de la population palestinienne. Il était d'une importance cruciale pour les donateurs d'examiner leurs programmes d'assistance afin de mettre au point des mécanismes rapides et efficaces pour dégager les fonds nécessaires à l'assistance d'urgence.

15. Les participants ont reconnu le rôle de plus en plus important que joue la société civile pour fournir des secours d'urgence à la population du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, mobiliser un appui en faveur de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables et de l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

16. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. E. M. Papa Louis Fall, et la délégation du Comité ont été reçus par

S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, et S. E. M. Ioannis Kasoulides, Ministre des affaires étrangères de la République de Chypre, qui tous deux ont souligné l'importance qu'il y avait d'appuyer la paix au Moyen-Orient en cette conjoncture extrêmement difficile et se sont félicités des efforts déployés par le Comité à cet égard. La délégation du Comité a exprimé sa profonde gratitude à Chypre, membre du Comité depuis sa création, pour le rôle actif et constructif qu'elle joue dans la recherche d'une paix globale, juste et durable dans la région.

17. Les participants ont également remercié le Ministère des affaires étrangères et le Gouvernement de la République de Chypre d'avoir accueilli la Réunion et de l'assistance et de l'appui fournis au Comité et au Secrétariat de l'ONU dans sa préparation.

Nicosie, le 17 avril 2002

Annexe II

Déclaration de la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

16 avril 2002

La veille de l'ouverture de la Réunion de Nicosie, organisée sous l'égide du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la délégation du Comité a appris avec la plus grande consternation que trois participants palestiniens qui avaient été invités à prendre la parole à la Réunion n'avaient pu se rendre du territoire palestinien occupé à Nicosie à cause du bouclage général imposé par la puissance occupante. La délégation regrette profondément l'absence de M. Kamal Al-Sharafy, Membre du Conseil palestinien de Gaza; de M. Gabi Baramki, Président du Conseil palestinien pour la justice et la paix de Ramallah; et de M. Issam Younis, Directeur général du Centre Al-Mezan pour les droits de l'homme de Gaza. Plusieurs représentants d'organisations non gouvernementales palestiniennes invités à participer aux deux journées de réunion ont également été empêchés d'y assister.

Par cette décision arbitraire, les autorités israéliennes privent les participants de la précieuse expérience et des témoignages de première main que MM. Al-Sharafy, Baramki et Younis auraient partagés avec eux. Leur opinion sur la crise actuelle et leur réflexion sur la meilleure manière d'en sortir auraient été des plus utiles et auraient certainement rehaussé la qualité des débats.

La délégation du Comité dénonce la politique israélienne de bouclage et autres formes de sanction collective du peuple palestinien. Ces mesures israéliennes illégales ont eu un effet extrêmement négatif sur les délibérations et ont perturbé l'échange de vues sur les possibilités d'enrayer la crise et d'agir pour la paix au Moyen-Orient. La délégation demande instamment au Gouvernement israélien de cesser de prendre des mesures illégales qui mettent en danger le dialogue mené par la communauté internationale avec le peuple palestinien dans le cadre des conférences et réunions de l'ONU. Le Comité juge également profondément préoccupant le fait que, si ces incidents se reproduisent, ils entraveront considérablement la réalisation de l'importante mission que l'Assemblée générale lui a confiée.

Annexe III

Liste des participants

Orateurs

Mme Karen Koning AbuZayd
Commissaire général adjoint de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
Gaza

M. Seth Ackerman
Analyste de presse, *Fairness and Accuracy in Reporting* (FAIR)
New York

Mme Areti Demosthenous
Directrice de l'Institut de recherche historique pour la paix
Nicosie

M. Steingrimur Hermansson
Président du Conseil d'administration du Millenium Institute
Ancien Premier ministre islandais (1983-1987)
Reykjavik

M. Joseph S. Joseph
Professeur associé de relations internationales
Vice-Doyen, Faculté des sciences humaines et des sciences sociales
Université de Chypre
Nicosie

M. Markus Kaim
Professeur de science politique à l'Université Friedrich Schiller
Iena (Allemagne)

M. Peretz Kidron, journaliste
Militant pour la paix, Yesh Gvul
Jérusalem

M. Oleg Ozerov
Chef adjoint de la Division du processus de paix au Moyen-Orient
Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie
Moscou

M. Nabil Shaath
Ministre du Plan et de la coopération internationale; Autorité palestinienne
Représentant de la Palestine
Gaza

M. Hanna Siniora
Éditeur
The Jerusalem Times
Jérusalem

Sir Cyril Townsend, Directeur
Council for the advancement of Arab-British understanding (CAABU)
Londres

M. Hadas Ziv
Directeur de projets
Physician for Human Rights
Tel-Aviv

Orateurs de la Réunion des ONG en solidarité avec le peuple palestinien

Nicosie, 18 avril 2002

Mme Mercia Andrews
Présidente de la Coalition des organisations non gouvernementales sud-africaines
(SANGOCO)
Pretoria

M. Don Betz
Président du Comité international de coordination des ONG
Oklahoma

M. Morad Ghaleb
Président de l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA)
Le Caire

Mme Salwa Hdeib-Qannam
Présidente du Conseil d'administration du Jerusalem Centre for Women
Jérusalem

M. Theocharis Papamargaris
Vice-Président du Comité européen de coordination des ONG sur la question de
Palestine
Président du Comité grec pour la solidarité démocratique
Athènes

Mme Hannah Safran
Cofondatrice de la Coalition de femmes pour une paix juste
Jérusalem

**Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**

S. E. M. Papa Louis Fall	Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien Chef de délégation
S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla	Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président
S. E.M. Ravan A. G. Farhâdi	Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président
S. E. M. Walter Balzan	Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies Rapporteur
S. E. M. Sotirios Zackheos	Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

Représentante du Secrétaire général de l'ONU

Mme Karen Koning AbuZayd

Commissaire général adjoint de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
Gaza

Gouvernements

Afghanistan, Allemagne, Argentine, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chine, Chypre, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Irlande, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Jamahiriya arabe libyenne, Lituanie, Malaisie, Namibie, Oman, Ouganda, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Viet Nam et Yougoslavie.

État ayant le statut d'observateur auprès de l'ONU

Suisse

Entité ayant reçu une invitation permanente à participer, en qualité d'observateur, aux réunions et travaux de l'Assemblée générale et à créer une mission d'observateur permanent au Siège

Palestine

Organisations intergouvernementales

Commission européenne

Union européenne

Ligue des États arabes

Organisation de la Conférence islamique

Programmes, fonds et organes des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Invités spéciaux

AKEL (Progressive Party of the Working People)	Mme Vera Polycarpou
Arab Bank	M. Taufiq Dajani, Directeur général
New Horizons Political Party	M. George Michaelides, activiste

Organisations non gouvernementales

Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA)
Union des avocats arabes (UAA)
Arab Resource Collective (ARC)
Association Najdeh
Campaign for the Children of Palestine
Centre for World Dialogue
Coalition de femmes pour une paix juste
Comité international de secours
Conselho Português par Paz e Cooperação (Conseil portugais pour la paix et la coopération)
Council for the Advancement of Arab-British Understanding (CAABU)
Cyprus Peace Council
Cyprus-Palestine Active Solidarity
Cyprus Solidarity Committee with Arab People
Egyptian Solidarity Committee
Egyptian United Nations Association
Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine (ECCP)
Comité grec pour la solidarité démocratique internationale
Greek Committee for International Détente and Peace
Indo-Arab Friendship Association (Inde)
Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine
Jerusalem Centre for Women
National Peace Foundation
NGO Service Centre
Pancyprian Federation of Women's Organizations (POGO)
Médecins pour les droits de l'homme
Fondation Rosa Luxembourg
Society for Austro-Arab Relations
Coalition des organisations non gouvernementales sud-africaines (SANGOCO)
United Nations Association of Cyprus
Fédération mondiale de la jeunesse démocratique
Conseil mondial de la paix (CMP)

Médias

Alfa TV, *Alithia* newspaper, Antenna TV, The Associated Press, Bayrak Radio/TV Corporation, Cyprus Broadcasting Corporation, *Cyprus Mail*, Cyprus New Agency, *Cyprus Weekly*, *Global Dialogue Journal*, Iraq News Agency, Agence d'information Itar-Tass (Fédération de Russie), Middle East Economic Survey, Mega TV, *Novaya Gazeta* (Moscou), Agence d'information russe Novosti, *Politiken Daily* (Copenhague), *Politis*, Press Information Office, Reuters Cyprus, Sigma TV, *Swedish Press* (Malmo), Swiss Broadcasting Corp., *The Times*, Union of Cyprus Journalists, Xinhua News Agency (Chine), Cyprus.

02-48286 (F) 060803 280203

0248285